



SMAEP du Pas des Bêtes
Syndicat Mixte d'Adduction
d'Eau Potable du Pas des Bêtes

République Française

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL
du Syndicat Mixte d'Adduction d'Eau Potable du Pas des Bêtes**

Séance du 24 septembre 2024

Date de Convocation
13.09.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 9 heures, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du SMAEP à LAGARRIGUE sous la Présidence de Monsieur COLOM Vincent, Président.

Date affichage
27.09.2024

Présent(e)s : Mme CABROL Jacqueline, MM. AZAM Bernard, BATTUT Jean-Louis, BOULOGNE Fabrice, COLOM Vincent, GARRIGUES Jean-Pierre, GONÇALVES Manuel, LAVAGNE Jean-Paul, MATHIEU Francis, MONTAGNÉ François.

Nbre Délégué(e)s : 16
En exercice : 16

Absent(e)s excusé(e)s :

Mme MADAULE Christiane (procuration à M. MATHIEU Francis), MM. CUCULLIÈRES David (procuration à M. COLOM Vincent), MARCOU Philippe (procuration à M. GARRIGUES Jean-Pierre), PHILIPPOU Didier (procuration à M. BATTUT Jean-Louis), RAYSSÉGUIER Christian (procuration à Mme CABROL Jacqueline), VAUTE Alain (procuration à M. BOULOGNE Fabrice).

Présent(e)s : 10
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, le Conseil Syndical peut délibérer.

M. Jean-Louis BATTUT a été élu Secrétaire de séance.

Délibération 2024-025

Objet : Autorisation donnée au Président de solliciter des subventions auprès du Département du TARN dans le cadre de la DUP (Déclaration d'Utilité Publique).

Monsieur le Président indique aux Membres du Comité Syndical que le SMAEP DU PAS DES BÊTES dispose d'un arrêté de DUP autorisant la production et la distribution d'eau potable par un réseau public du 25 Juin 2013.

Une mise à jour de cette DUP est nécessaire afin d'intégrer les différentes évolutions du Syndicat d'un point de vue réglementaire et notamment sur les points suivants :

- Le périmètre de desserte du Syndicat, sa description ainsi que le synoptique associé ;
- La mise à jour des ouvrages du Syndicat, de leur capacité et de leur localisation ainsi que le périmètre de desserte de chacun ;
- La mise à jour des traitements existants sur le syndicat (Rechloration...) ;
- Les interconnexions existantes ;
- La levée de la DUP sur les captages non utilisés et notamment les captages de BOISSEZON ;
- L'intégration des évolutions du Syndicat depuis 2013.

La mise à jour de la DUP partie « distribution » sera réalisée en régie par le Syndicat Mixte du Pas des Bêtes en collaboration avec les services de l'ARS et du

L'évaluation financière du montant de cette opération est estimée à 21 132,17 €.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Mise à jour de la DUP	Subvention CD 81 en €HT	Auto-financement en €HT
Mise à jour de la DUP	21 132,17 €	6 339,65 €	14 792,52 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Syndical :

- Approuve la réalisation de la mise à jour de la DUP ;
- Approuve la réalisation de cette étude en régie ;
- Sollicite l'attribution de subventions du Conseil Départemental du TARN dans le cadre de la mise à jour de la DUP du SMAEP DU PAS DES BÊTES ;
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;
- Autorise Monsieur le Président, à signer l'ensemble des documents et d'une façon générale à effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne exécution de cette opération ;
- Autorise Monsieur Le Président ou son Représentant à prendre toutes les décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Pour copie conforme

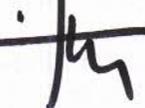
Le Secrétaire de séance,



Jean-Louis BATTUT,



Le Président,



Vincent COLOM